



DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÉTERIES COMMUNAUTAIRES

Conformément au règlement intérieur des déchèteries communautaires, chaque usager, désirant déposer des déchets dans les déchèteries communautaires, doit pouvoir justifier d'une résidence principale ou secondaire sur le territoire communautaire.

Ainsi, la Communauté de Communes a décidé de mettre en place des cartes d'accès aux déchèteries communautaires pour chaque usager habitant hors du territoire (immatriculation du véhicule hors département notamment), mais justifiant d'une résidence sur le territoire. Cette carte devra être présentée au gardien, lors de chaque dépôt.

A compter du 1^{er} juillet 2011, le gardien pourra vous refuser l'accès à la déchèterie, si vous ne la présentez pas.

Comment obtenir votre carte d'accès :

1. Remplir le formulaire de demande ci-contre,
2. Fournir une photocopie des documents suivants :
 - Un justificatif de domicile sur le territoire communautaire de moins de trois mois,
 - Votre pièce d'identité
3. Envoyer ou déposer votre formulaire, accompagné des justificatifs à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse
29 rue Méhul - 08600 GIVET

Ou à l'adresse suivante :

Bâtiment Administratif et de Services (BASE)
Route de Philippeville - Parc d'activité Communautaire
08600 GIVET

4. Une seule carte sera éditée par foyer. Sa durée de validité sera d'un an, à compter de sa date d'émission. La carte vous sera envoyée à votre adresse sur le territoire communautaire indiquée sur le formulaire.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Vos coordonnées :

M. M^{me} M^{elle}

NOM :

PRÉNOM :

Téléphone :

ADRESSE (sur le territoire communautaire) :

N° : Rue :

Code Postal :

COMMUNE :

S'agit-il de votre résidence : Principale Secondaire

ADRESSE (hors du territoire communautaire) :

N° : Rue :

Code Postal :

COMMUNE :

Les véhicules utilisés pour vous rendre en déchèterie :

Véhicule 1 : Modèle :

Immatriculation :

Véhicule 2 : Modèle :

Immatriculation :

Le

Signature :